

La charte

l'esprit solidaire

www.cristalprod.com



LA CHARTE DU BUREAU DE PRODUCTION

Depuis 1992, Cristal Production œuvre au développement de projets artistiques professionnels. Initiée par un collectif d'artistes, la structure a progressivement évolué et se reconnaît aujourd'hui dans le mouvement des « Bureaux de Production ». Organisée sous forme associative dans un premier temps, elle s'est transformée en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en 2012. Cette charte est issue d'une réflexion partagée par l'ensemble des parties prenantes (associés et salariés de la SCIC) qui ont souhaité s'investir dans la réflexion suite à une consultation lancée courant 2015.

Pourquoi une charte ?

> **Pour identifier les valeurs** nourries de nos expériences et conduire nos actions en conformité avec ces dernières.

> **Pour revendiquer des valeurs, les défendre et les faire partager**, notamment avec l'ensemble des parties prenantes mobilisées (salariés, artistes, organisateurs occasionnels et/ou professionnels...)

> **Pour guider et alimenter une certaine inventivité** dans l'organisation des méthodes de travail, et dans la recherche des partenariats et des financements nécessaires à la production, selon des critères qui répondent aux valeurs éthiques partagées au sein de la coopérative.

Les valeurs de Cristal Production

Elles puisent leur inspiration dans la consultation des parties prenantes citées plus haut, et reflètent les valeurs du mouvement coopératif français.

> L'humanisme

Dès son origine, Cristal Production mise sur l'humain avant tout. C'est le choix de s'investir sur des projets, avec des artistes qui ne trouveraient peut-être pas de soutien au sein du secteur traditionnel, et de leur faire bénéficier des outils et des compétences sans rechercher de bénéfices propres.

C'est aussi la solidarité entre les parties prenantes (salariés, artistes, partenaires) qui repose sur le respect des personnes.

Et un altruisme qui se traduit par des actes qui n'ont pas d'avantages apparents pour la Coopérative qui les exécute mais qui sont bénéfiques à d'autres individus, notamment les artistes.

> L'engagement

Avec passion, la Coopérative Cristal Production met en œuvre ses ressources, humaines et techniques, au profit des artistes et de leurs projets.

Elle porte la parole des artistes et des professionnels auprès des institutions publiques (Ministère, DRAC, Collectivités, Sociétés civiles...). Elle prend part aux réflexions, échanges, débats, menés dans la filière culturelle, dans les territoires et le domaine de l'économie sociale et solidaire.

> La créativité

Depuis plus de 20 ans, Cristal Production ne cesse de se renouveler, de rechercher des solutions et des organisations pertinentes. C'est un des plus anciens bureaux de production de l'hexagone qui a su se pérenniser en diversifiant ses activités (production déléguée, formations, événementiel...). En 2012, Cristal Production innove encore en se transformant en SCIC, ce qui implique un mode de gouvernance novateur dans le milieu culturel.

> La coopération

Elle est au cœur de nos pratiques : à la fois avec les différents acteurs engagés autour d'un projet, mais aussi avec d'autres parties prenantes.

Selon le principe « L'union fait la force » Cristal Production ne cesse de développer de nouveaux réseaux. Son expérience, sa pérennité font de la coopérative un lieu où les compétences se croisent et s'enrichissent.

Son statut de société coopérative d'intérêt collectif en témoigne, et sa gouvernance est démocratique et participative (1 associé/1 voix).

Notre métier en quelques mots :

Cristal Production est producteur de spectacles vivants, réalisés avec des artistes professionnels, en collaboration avec différents acteurs de la filière.

Les compétences de l'équipe salariée sont mutualisées sur l'ensemble des projets gérés. Ce travail s'exerce en conformité et dans le respect mutuel de la Charte.

> Aide à la définition du projet :

diagnostic, élaboration d'un budget prévisionnel, et d'un programme d'accompagnement adapté.

> Relations avec les partenaires :

identification, activation du réseau d'interlocuteurs privilégiés (pouvoirs publics, diffuseurs, organismes professionnels).

> Production :

recherche de financements, de partenaires de production, dépôts de dossiers de demande de subventions, pré-contractualisation.

> Suivi de production :

gestion des plannings de production, suivi logistique et technique, contrôle budgétaire, réunion des pièces nécessaires au versement des soldes de subventions, de coproduction.

> Ressources humaines du projet :

constituer une équipe dédiée et définir les missions de chacun.

> Communication du projet :

conseils et/ou définition de plans de communication, réalisation des supports print et web, recherche d'identité visuelle, relations presse...

> Ressources documentaires :

fiscale, sociale, juridique, administrative...

Cristal Production est signataire du manifeste des développeurs d'artistes des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

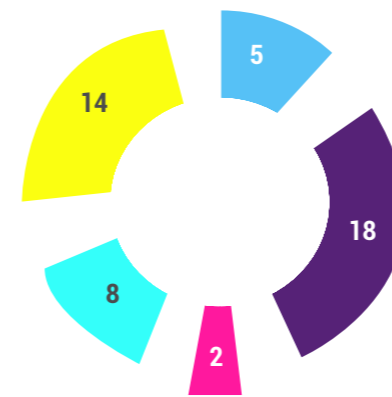
PASSION
INNOVATION
ENGAGEMENT
DIVERSITÉ
INDÉPENDANCE
ALTRUISME
CONVICTION
COOPÉRATION

Le parti pris coopératif de Cristal Production :

Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), créée par la loi 17 juillet 2001, est une entreprise coopérative qui permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples : salariés, producteurs, bénéficiaires, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers... tous types de bénéficiaires et de personnes intéressées à titres divers.

Cristal Production : 47 associés - 5 catégories



- salariés
- artistes
- collectivités publiques
- organismes
- autres contributeurs

Composition du Conseil d'Administration :

- 2 salariés permanents
- 1 artiste
- 2 organisateurs
- 2 contributeurs

Pour mémoire : Les valeurs fondamentales des coopératives sont la prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Les utilisateurs, bénéficiaires ou membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

Le principe de réciprocité dans la relation de travail :

Les engagements de votre coopérative :

> **Œuvrer avec bienveillance et favoriser la réciprocité.**

> **Défendre les intérêts des artistes**, et de la profession, auprès des instances institutionnelles en contribuant aux réflexions menées sur les politiques culturelles.

> **Instaurer une relation privilégiée** avec chacune des parties prenantes, déterminante pour la qualité de la collaboration et son ancrage dans le temps.

> **Favoriser le contact** entre les différents publics lors des événements organisés par la Coopérative.

> **Renforcer l'esprit de partage**, le débat et la convivialité.

Vos engagements :

> **Œuvrer avec bienveillance, et s'impliquer.**

> **Favoriser écoute mutuelle et réciprocité** y compris pour la prise en compte des contraintes propres à la structure.

> **Instaurer une relation privilégiée avec Cristal Production**, déterminante pour la qualité de la collaboration et son ancrage dans le temps.

> **Renforcer l'esprit de partage**, le débat et la convivialité.

> **Adhérer aux valeurs de l'économie sociale et solidaire** (solidarité, mutualisation des moyens humains, redistribution entre acteurs économiques, etc.).

Lu et approuvé,

Pour Cristal Production,
Eric Debègue,
président directeur général :

Pour l'artiste et/ou le groupe :